



Tritten Sophie, Berset Christel

Route Jo Siffert – Usage de la chaussée par les vélos

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 20.05.22

DIME

Dépôt

Depuis quelques mois, une nouvelle voie de bus en site propre a vu le jour sur la route Jo-Siffert, entre Corminboeuf et Givisiez. Parallèlement, la vitesse a été réduite de 80 à 60 km/h. Une bonne chose sur le principe, les bus pouvant maintenant dépasser aisément le flux de voitures qui se rend en direction de Fribourg ou de l'autoroute. Mais il y a un bémol : les cyclistes en direction de Fribourg n'ont pas le droit d'emprunter la nouvelle voie de bus. Ils doivent emprunter la voie cyclable, ce qui implique de traverser plusieurs passages piétons – à pied – au niveau des routes de desserte, soit de rester sur la route. Dans ce dernier cas, les cyclistes se font souvent frôler de près par les automobilistes en raison de la largeur restreinte de la route et du fort trafic dans les deux sens, ce qui rend impossible de dépasser en respectant une distance suffisante.

En direction de Corminboeuf, le problème est plus aigu : les vélos se retrouvent coincés entre les automobilistes et le bord de la chaussée. Certaines personnes, plus respectueuses des règles de circulation que d'autres, préfèrent ne pas dépasser, mais alors la ou le cycliste fait office de régulateur de vitesse sur toute la longueur du tronçon mentionné. Certes, les vélos pourraient emprunter la piste cyclable de l'autre côté de la route sur laquelle on peut circuler dans les deux sens, mais cela implique de traverser deux fois la route principale qui est fortement fréquentée et de s'arrêter aux passages piétons mentionnés auparavant – une alternative pas vraiment concluante.

Le tronçon de route cantonale Jo Siffert est concerné par deux mesures du programme d'agglomération PA 4 dont la réalisation est prévue en 2024.

Dans ces circonstances, nous demandons :

1. Quel est le calendrier effectif de réalisation de ces mesures ?
2. En attendant ces réalisations, quels aménagements à court terme, le canton va-t-il mettre en œuvre afin de faciliter et de sécuriser le transit des cyclistes sur cet axe important d'entrée d'agglomération ?
3. Les aménagements prévus par les mesures du programme PA 4 prévoient-ils une voie cyclable continue sur les deux côtés de la chaussée concernée ?

—